Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'informatique vaudoise sous un nouveau visage

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle organisation de l'informatique cantonale visant à doter l'administration d'une structure cohérente, centrée sur les besoins des citoyens. C'est ainsi que des unités informatiques départementales verront le jour afin d'assister les services dans la conception, la mise en place et l'utilisation des outils informatiques. Elles veilleront également au bon respect des délais et des budgets. Le Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV) disparaîtra pour faire

Actuellement, la fonction informatique vaudoise est assurée par une quantité d'entités hétéroclites dont les tâches sont aussi diverses que sommairement définies. Le Conseil d'Etat a dès lors décidé de regrouper les informaticiens de l'administration vaudoise en huit unités départementales rattachées administrativement au secrétariat général de chaque département, ainsi qu'à celui de l'Ordre judiciaire vaudois. Cette structure s'inscrit dans la suite logique de l'opération DUPLO qui avait pour principal objectif de renforcer la cohérence organisationnelle de chaque département. Ces unités auront pour mission d'assister les services dans le développement de projet, la maîtrise des outils informatiques, la formation ou encore la gestion des délais et des budgets.

Dans ce cadre, le CIEV est appelé à disparaître. Sa section " administration " sera intégrée à la DPSI (direction de la planification et de la stratégie informatiques) et devra coordonner le contrôle de gestion pour l'ensemble de l'informatique cantonale. La section " projets " deviendra l'unité informatique départementale de finances à l'instar de celles qui seront crées dans les autres départements. Enfin, la section " exploitation " sera répartie entre deux centres rattachés à la DPSI : le Centre cantonal d'exploitation, regroupant l'exploitation et la maintenance des serveurs centraux et spécialisés de l'administration, et le Centre cantonal de télécommunications, en charge des télécommunications et de la téléphonie de l'Etat. Les recherches de collaboration avec d'autres collectivités publiques seront conduites prioritairement dans ces deux secteurs d'activité.

Parallèlement, les relations avec les partenaires de l'Etat seront assurées par un

Comité d'orientation stratégique pour l'informatique cantonale (COSIC). Ses membres, nommés par le Conseil d'Etat, représenteront les milieux académiques et économiques, voire d'autres administrations publiques.

Face aux difficultés liées au recrutement depersonnel qualifié, le Conseil d'Etat a jugé nécessaire de revoir la gestion des ressources humaines dans le secteur informatique. Pour ce faire, il propose d'établir un statut du personnel adapté aux informaticiens, de développer une stratégie d'entreprise fixant les axes technologiques à renforcer, d'élaborer un plan de formation et de favoriser la rotation des ressources humaines entre les différents projets informatiques menés à l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 1999

M. Francis Randin, Chef de la Direction, planification et stratégie informatique, Tel. 021/316 25 51

Informatique vaudoise